

## Compte rendu du CTA du 7.11.2022

Absence de Mme la rectrice retenue à Paris en réunion  
Secrétariat de séance : Dominique Parvillé FSU  
Présentation de la nouvelle DRRH : Valérie Benet

### Déclaration liminaire SNUipp-FSU, SNUEP-FSU en PJ

Déclaration UNSA educ  
Déclaration SGEN-CFDT  
Déclaration FO

#### ➤ Réponses du Secrétaire Général aux déclarations :

**Sur l'école du futur :** Il n'y aura pas de pression verticale mais bel et bien une écoute attentive du terrain. C'est le choix de l'académie.

**Sur les remplacements :** doctrine 100% remplacement

Pas de tension particulière sur le second degré.

Pour le premier degré, on a débuté l'année avec un déficit de ressources (pas un nombre d'entrée à la hauteur des attentes) .42 contractuels dès le début de l'année avec la volonté de garder les contractuels en place. **Autorisation de 17 contractuels supplémentaires à la rentrée de novembre** avec un département , la Creuse, où la situation est particulièrement délicate (la brigade de remplacement est utilisée « à bloc » avec des difficultés manifestes de remplacement). Les autorisations de recrutement en Creuse ont été données et certains recrutements ont déjà été prononcés.

14 en Haute Vienne

2 en Creuse

1 en Corrèze

Une analyse par la secrétaire générale adjointe, Mme Benezit ,est en cours qui met en évidence une situation cette année plus critique que les autres années avec des besoins de suppléance en augmentation.

Demande par Mme Ribière pour la FSU d'une analyse sur les années passées échues sur plusieurs années en arrière.

La FSU fait remarquer l'un écart considérable entre le constat fait par le SG et la situation en Creuse par rapport aux autres départements ainsi que le déséquilibre dans la répartition des postes contractuels de novembre.

SG :admet cet écart qui devrait être corrigé et accord sur le principe. Le travail est en cours mais partage l'idée d'une réflexion collective sur le sujet.

**Sur les budgets :** les 1117 postes ne sont pas retirés à hauteur de la baisse démographique sinon on perdrait plus.

L'écart entre constat et prévision est plus faible – de 500.

#### ➤ Point sur la rentrée 2022 :

Sur le premier degré public : poursuite de la baisse d'élèves. Mais le constat est plus favorable que prévu (-900 prévision contre -500 constat)

Les prévisions départementales : relativement conformes pour la Corrèze, stabilité sur la Creuse, , baisse moitié moins qu'attendue en Haute vienne

Pas d'explication de la modération de la baisse si ce n'est notamment en Creuse par des entrées dans le département, une entrée des ukrainiens, une baisse des inscriptions au CNED.

Un taux d'encadrement sur l'académie est plus favorable (20.3) qu'au plan national (21.34 non définitif)

### **Répartition des élèves ukrainiens**

71 en Corrèze : 43 1<sup>er</sup> degré et 28 2<sup>nd</sup> degré dont 20 au collège

56 en Creuse : 26 1<sup>er</sup> degré et 30 dans le 2<sup>nd</sup> degré

86 en Haute Vienne : 56 1<sup>er</sup> degré et 30 2<sup>nd</sup> degré

- **Les questions diverses** : les réponses arriveront par écrit plus tard

Rappel de nos questions

- **situation du remplacement :**

Nous demandons un état des lieux de la consommation des moyens par département distinguant titulaires et contractuel·les. Bilan quotidien des absences non remplacées depuis la rentrée.

- **situation des psyEDA :**

la vacance des postes de psyEN dégrade les conditions de travail des psyEN en poste et pose d'évidents problèmes sur les secteurs non couverts : les prises en charge, suivis, bilans, orientations, rencontres avec les équipes et les familles... sont rendus impossibles. Tout doit être mis en œuvre pour pourvoir les postes

En Corrèze les Psychologues sont défrayés sur une enveloppe fermée. Nous demandons qu'ils soient traités comme leurs homologues du 87 et du 23 avec un défraiement de leurs frais au km. qu'un même traitement soit appliqué à tous les psychologues de l'académie. Ils ont demandé une audience à Mme la rectrice qu'en est-il?

- **opérations de promotions :**

les opérations de promotions ont tourné au fiasco : 4 personnels ont vu leur promotion annulée quand dans le même temps des personnels professeurs des écoles anciens instituteurs avec plus de 33 années d'AGS sont bloqués aux derniers échelons de la Classe Normale. Les dispositions prévues dans PPCR doivent être saisies dans les plus brefs délais qui doivent permettre la promotion de ces personnels à grande AGS. Dans le même temps, l'IA s'était engagé à trouver des solutions pour réparer l'erreur commise pour les collègues dont la promotion a été annulée.

Quel mesure peuvent être prises pour garantir aux 4 personnes concernées ? et pour éviter que cela ne se reproduise ?

- **droits des personnels :**

Les convocations pour formation des personnels : le SNUipp-FSU rappelle que les personnels qui sont amenés à participer à des formations organisées par l'administration doivent recevoir leur convocation en amont de ces formations afin de connaître les modalités d'organisation ainsi que de couvrir leur déplacement et d'ouvrir leurs droits à remboursement des frais de déplacement. Les contractuel.les alternant.es (promotion 2021 – 2022) n'ont été indemnisé.es qu'au tarif SNCF 2nd classe malgré les demandes d'autorisation d'utilisation de véhicules personnels,

Les EMF se déplacent sans ordre de mission depuis 2021.2022

Les PESA (promotion 2021.2022) ayant renoncé à l'IFF n'ont perçu des frais que pour les mois de septembre et octobre.

Les justificatifs de repas demandés aux personnels conduisent à une remise en cause du droit à indemnisation des frais de repas,

Les tuteurs de CAPPEI n'ont toujours pas perçu le rattrapage du complément d'indemnisation que le Rectorat s'était engagé à verser.

Le SNUipp-FSU demande que toutes ces situations soient traitées dans les plus brefs délais. Comment entendez vous y remédier ?

- **indemnité de Professeur Principal en SEGPA :**

les professeurs des écoles en SEGPA assurant les missions de professeur principal ne perçoivent aucune indemnité pour ces missions effectuées. Pourtant, ils effectuent les mêmes missions que leurs collègues professeurs principaux, professeurs de collège ou d'enseignement professionnel. Le SNUipp-FSU demande la reconnaissance de l'engagement de ces personnels soit reconnu par le versement d'une indemnité spécifique.

- **formation continue :**

depuis la publication du schéma directeur de la formation continue des personnels du MENJS 2022-2025, le Conseil Académique de Formation n'a pas été réuni. Nous demandons à ce qu'il soit convoqué au plus vite, une année s'étant déjà presque écoulée depuis sa mise en application au niveau national.

Formation REP+ en Corrèze: le cadre national prévoit 9 journées de concertation. En Corrèze seulement 6 sont prévues. Nous demandons un respect dans toute l'académie du cadre national.

- **AESH**

où en est-on du versement de l'indemnité compensatrice de CSG?  
Est-il possible d'avoir un calendrier prévisionnel des formations de l'année?  
quand et comment les AESH pourront elles effectivement bénéficier d'un allongement de leur temps de travail?